

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie-Elen Pageau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e12334fa9c473e9a38d32615>

Date d'obtention : 2026-05-19 17:30:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous devons intervenir dès que nous sommes mis au courant d'une possibilité de "Sexto" que se soit par un témoin, victime ou même l'Auteur. Lorsque l'école est concerné nous devons agir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Qu'il est important de prendre le temps de bien écouter l'élève et de le rassurer dans les démarches qui suivront. Ne pas juger et accompagner.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Utiliser la bonne technique de "Questionnement" et utiliser les bons acteurs au bon moment.
Différencier aussi les interventions selon l'implication